

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/106**

**FONCTION PUBLIQUE (4.2)**

**Renouvellement du dispositif  
« Conseiller numérique France  
Services (CnFS) »**

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230712-DEL106CM1207-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le quatre juillet deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 20 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 6

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART  
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question n°2023/097), M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER  
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question n°2023/097),  
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,  
M. DEVOS, M. SOOTS, Mme LIONET, Mme BELVAL,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. DUHOO

**ABSENTS :**

M. Philippe DUHAMEL, Mme FERLIN, M. DEBAECKER, Mme DAUCHEZ,  
Mme REYNAERT, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Par délibération en date du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal d'HAZEBROUCK dans le dispositif « Conseiller numérique France Services » piloté et animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de conventionner avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin de bénéficier du soutien financier de l'Etat,

Considérant la délibération n°2021/160 du 29 septembre 2021 portant création de deux postes de conseillers numériques ;

Considérant le bilan d'activités de ces premières années d'existence mettant en évidence la pertinence du dispositif eu égard aux consultations opérées par les habitants et autres usagers et à son adéquation avec les besoins divers exprimés par les différentes composantes de la population ;

Considérant que le renouvellement du dispositif « Conseiller numérique France Services » s'accompagne de la poursuite d'un soutien financier de l'Etat aux structures employant des CnFS ;

Considérant que les structures employeuses sont éligibles à une nouvelle convention de subvention pour une période de trois ans si, à l'échéance de la période couverte par la première convention, elles souhaitent conserver les postes qui leurs ont été attribués et ce, selon les modalités suivantes :

	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Structures publiques	17 500 € <i>(soit 70% de la base actuelle)</i>	12 500 € <i>(50%)</i>	12 500 € <i>(50%)</i>	42 500 €
Bonification pour les structures dont les CnFS interviennent en QPV* ou ZRR*	2 500 €	5 000 €	<i>Pas de bonification supplémentaire</i>	50 000 €

\*QPV : Quartier prioritaire de la ville – \*ZRR : Zone de revitalisation rurale

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29 juin 2023 ;

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De décider le renouvellement du dispositif « Conseiller numérique France Services (CnFS) » pour une durée de 36 mois,
- De décider le recours à deux agents de catégorie C, à temps complet, qui assureront les fonctions de conseillers numériques France Services sous forme d'un renouvellement de contrat de projet pour une durée de trois ans,
- D'acter le maintien des agents actuels occupant les postes de Conseillers numériques dans leurs fonctions et missions,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la(es) convention(s) à intervenir avec les différents partenaires liés au dispositif et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ  
(29 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

Pour le Maire,  
« Par délégation »,  
Le Premier Adjoint,

Philippe GRUBER

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND